

Travaux de la Chambre

Quant à la deuxième question, il est évident que la population est mieux renseignée lorsqu'on dispose de plus de temps pour comprendre, faire de la recherche et des études de fond appropriées, poser des questions sensées et pertinentes.

En outre, en laissant à l'opposition une fin de semaine pour lire le budget, étudier à fond les questions les plus importantes avant de revenir lundi pour poser des questions, auxquelles nous nous empresserons de répondre en détail, on rend un bien meilleur service aux Canadiens que ce que propose mon collègue, le leader parlementaire du Parti libéral.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je prends la parole à propos de la même question qui a été soulevée par le leader du Parti libéral à la Chambre et à laquelle a répondu le leader du gouvernement à la Chambre.

Il convient tout à fait, à mon avis, que l'on dispose à la Chambre le Budget des dépenses supplémentaire à 10 heures parce que, comme nous l'avons vu aujourd'hui pendant la période des questions, on a répondu par «Attendez à demain» à toutes les questions que nous avons posées à propos des bruits qui courent. Si nous ne fixons pas le dépôt à 10 heures demain matin, la réponse sera «Attendez à lundi pour nous poser ces questions.»

À mon avis, la Chambre a la responsabilité de veiller à ce que les renseignements soient fournis à temps pour que nous puissions poser des questions au gouvernement et que les Canadiens pendant la fin de semaine puissent juger de ce qu'a fait exactement le gouvernement.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, je voudrais dire au leader du gouvernement à la Chambre que demain matin, nous voulons pouvoir analyser les renseignements en question et demander des comptes au gouvernement, ce qui est le rôle de la Chambre. C'est notre devoir de le faire en tant que députés.

Ce que nous voulons savoir est très clair. Le ministre peut, s'il le veut, avec notre consentement, déposer ces documents à 10 heures et nous donner au préalable une séance d'information le matin. Les députés seraient tout disposés à avoir ce genre de séance d'information si le gouvernement en offrait une. Sinon, les députés en conclueront que le gouvernement voudrait que le public canadien ait la fin de semaine pour oublier des aspects de

la question, avant qu'on lui en demande des comptes lundi après-midi.

Pourquoi ne donnerait-on pas les renseignements demain matin et les ministres ne prendraient-ils pas la parole pour assumer la responsabilité des mesures qu'ils prennent? Assurément, ces réductions ne sont pas terribles au point que le gouvernement ne veuille pas qu'on l'interroge à leur sujet.

M. Andre: Madame la Présidente, la procédure à suivre dans le cas du Budget des dépenses est établie dans le Règlement. Le Budget des dépenses est déposé à la Chambre et est ensuite renvoyé aux comités appropriés de la Chambre qui sont chargés d'effectuer une analyse minutieuse, responsable et détaillée de chacun des postes.

Voilà que l'opposition affirme essentiellement que la meilleure façon d'analyser minutieusement les prévisions budgétaires du gouvernement est d'en discuter pendant la période des questions.

Sûrement que tous ceux qui regardent nos délibérations, aujourd'hui ou un autre jour, n'en croient pas un mot. La période des questions n'est sûrement pas le meilleur moment pour examiner attentivement et en détail les programmes gouvernementaux et les prévisions budgétaires du gouvernement. C'est bien évident.

Nous nous sommes demandés, je le concède à l'opposition, s'il était préférable de déposer le Budget des dépenses lundi ou bien vendredi. J'étais de ceux qui croyaient que nous pourrions peut-être tenter une expérience et voir si l'opposition, après avoir eu la fin de semaine pour analyser en profondeur le document, lancerait moins d'accusations faciles et gratuites et renoncerait à son esprit sectaire qui fausse tout le débat et ne sert pas les intérêts du Canada.

Épluchez le budget en fin de semaine, vous serez alors en mesure de nous poser des questions intelligentes lundi.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, le leader parlementaire du gouvernement ne rend service ni à lui-même, ni à la Chambre. Il sait très bien que l'on a toujours accepté de modifier le Règlement pour des questions comme le dépôt d'un budget. Mais le Règlement dispose aussi qu'il faut d'abord obtenir le consentement unanime de la Chambre avant que le ministre des Finances puisse déposer son budget le jour désigné par le gouvernement.